

Charte des bonnes pratiques de la grainothèque

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et des connaissances autour du jardinage.
- La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.
- Peuvent être déposées des graines de fleurs, de légumes, d'aromatiques.
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin / potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique.
- Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront obligatoirement notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférences locales et rustiques.
- Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles...), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées, une semaine dans le congélateur avant de les ensacher afin d'éviter la prolifération d'insectes nuisibles dans la grainothèque.
- La grainothèque n'est pas ouverte aux graines de plantes invasives et envahissantes.

Semences à partager

Prenez, déposez librement les graines qui vous plaisent

Contact : laurent.subrenat@ac-reunion.fr,

06-92-28-12-20

Référent EDD Ecole Bois de Joli Coeur.